

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3023

20 octobre 2014

### SOMMAIRE

AC Holdings S.à r.l. ....	145061	Orion Immobilien Saiph S.à r.l. ....	145084
Alcove Europe Two S.à r.l. ....	145058	Orizava S.A. SPF ....	145062
Alcove Europe Two S.à r.l. ....	145083	Premier Recruitment S.à r.l. ....	145060
Aleph Holdings Limited, II S.à r.l. ....	145058	Prime Corvette S.à r.l. ....	145104
Alpinum Investment S.A. ....	145074	Promobelair 13.1 S.A. ....	145059
AM Conseil S. à r.l. ....	145059	Quest Investissement S.à r.l. ....	145081
Ares MSCF V (H) Holdings S.à r.l. ....	145073	Royal Rest ....	145060
Aristotle S.A. ....	145058	Securo Pro Lux S.A. ....	145061
ASP Approved Safety Partner S.à r.l. ...	145059	Skeed S.A. ....	145061
BSF S.à r.l. ....	145067	Snowstorm S.à r.l. ....	145060
ChaoiSky Solar Energy S.à r.l. ....	145076	Soceurfin S.A., SPF ....	145066
CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l. ....	145079	SQLI S.A. ....	145061
Eaton Services S.à r.l. ....	145076	SSF S.à r.l. ....	145067
Eozen S.A. ....	145061	SwitchBoard Concept (SBC) ....	145071
e-shelter Zurich 1 S.à r.l. ....	145099	Systemes Technologiques Industriels (STI) S.A. ....	145065
FU2I Holding S.à r.l. ....	145081	The Student Hotel Group S.à r.l. ....	145068
I.L.L. Services S.à r.l. ....	145058	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	145059
Invicta Card Services Holdings S.à r.l. ...	145060	Ultracalor Commerciale ....	145061
Longitude Intellectual Property S.à r.l. ...	145058	Ultracalor Commercial S.A. ....	145061
New Day Group Holdings S.à r.l. ....	145060	Universal Management Services Sàrl ...	145059
Nogal Holdings S.A. ....	145094	Valéan Immobilier S.A. ....	145099
Nore Acquisitions S.à r.l. ....	145087		
Ophelia Investment S.à r.l. ....	145060		

**Alcove Europe Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.434.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140627/10.

(140159589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Aleph Holdings Limited, II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140629/10.

(140160205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Longitude Intellectual Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 180.358.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014140350/11.

(140159225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**I.L.L. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.141.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014140299/11.

(140159228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Aristotle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 188.573.

Die koordinierte Satzung vom 08/08/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 05/09/2014.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2014140635/12.

(140160174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**AM Conseil S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 146.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140649/10.

(140160301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**ASP Approved Safety Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 40, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140661/10.

(140159788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Les statuts coordonnés au 22 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014140564/11.

(140159517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

---

**Universal Management Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014141195/11.

(140159636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Promobelair 13.1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.348.

Les statuts coordonnés au 11/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/09/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014141074/12.

(140160071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Premier Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5376 Uebersyren, 80, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 146.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141071/10.

(140160305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Ophelia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014141020/10.

(140160292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**New Day Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Invicta Card Services Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.614.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014141003/11.

(140159634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.940.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014141151/11.

(140159635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Royal Rest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1722 Luxembourg, 1, rue Joseph Heintz.

R.C.S. Luxembourg B 178.192.

Je vous informe par la présente de ma décision de quitter, ce jour le poste de Commissaire aux comptes que j'occupe depuis le 03 Mars 2014, dans votre établissement.

Démission acceptée

Luxembourg, le ... Septembre 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014141101/12.

(140159585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**SQLI S.A., Société Anonyme,  
(anc. Eozen S.A.).**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 04 septembre 2014.  
Référence de publication: 2014141157/10.  
(140160294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Skeed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 181.039.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 08 septembre 2014.  
Référence de publication: 2014141142/10.  
(140160297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Securo Pro Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 150.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 septembre 2014.  
Référence de publication: 2014141113/10.  
(140160002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**Ultracolor Commercial S.A., Société Anonyme,  
(anc. Ultracolor Commerciale).**

Siège social: L-6944 Niederanven, 33, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 6.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 08 septembre 2014.  
Référence de publication: 2014141194/10.  
(140160296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

---

**AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.540.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2704 du 6 novembre 2008.  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AC Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014141916/14.  
(140161889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2014.

---

**Orizava S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.674.

In the year two thousand and fourteenth, on the first day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of "ORIZAVA S.A. SPF", having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, incorporated by a deed received by the undersigned notary on May 15<sup>th</sup>, 2013 (the «Company») not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C,

registered with the Trade and Companies Register under the number B 177.674.

The meeting was presided with M. Christian DOSTERT, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, in the chair, who appointed as secretary Mrs Monique GOERES, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie PIERRU, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital by three million three hundred seventy-one thousand and forty euro (EUR 3,371,040.-), so as to raise it from its present amount of eighteen million four hundred fifteen thousand five hundred forty euro (EUR 18,415,540.-), to an amount of twenty-one million seven hundred eighty-six thousand five hundred eighty euro (EUR 21,786,580.-), by issuing three hundred thirty-seven thousand one hundred and four (337,104) new shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company (the "New Shares").

3. Subscription and payment of the New Shares.

4. Subsequent amendment of article 5, first paragraph, of the articles of association.

5. Miscellaneous.

II) The represented shareholders, the proxy of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

Proxies given by the represented shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is present or represented at the present general meeting. The entire share capital is represented at the general meeting, the shareholders waive the convening themselves to be duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available before the meeting.

IV) Subsequently the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The shareholders of the Company, having recognized to be fully informed of the foregoing agenda, passed the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of three million three hundred seventy-one thousand and forty euro (EUR 3,371,040.-), so as to raise it from its present amount of eighteen million four hundred fifteen thousand five hundred forty euro (EUR 18,415,540.-), to an amount of twenty-one million seven hundred eighty-six thousand five hundred eighty euro (EUR 21,786,580.-), by creating and issuing three hundred thirty-seven thousand one hundred and four (337,104) new shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company (the "New Shares").

*Second resolution:*

*Subscription and payment*

Thereupon intervened Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of the represented shareholders, which declares to subscribe in the name and on the behalf of the represented shareholders the three hundred thirty-seven thousand one hundred and four (337,104) new shares as follows in proportion to the shares held by the shareholders, as follows:

- one hundred sixty-eight thousand five hundred fifty-two (168,552) new shares by Mr. Marco COLOMER BARRIGON, residing in Madrid (Spain), Apolonio Morales 21, and

- one hundred sixty-eight thousand five hundred fifty-two (168,552) new shares by Mr. José Luis COLOMER BARRIGON, residing in Madrid (Spain), Apolonio Morales 21.

The three hundred thirty seven thousand one hundred and four (337,104) newly issued shares have been fully paid-up by the aforesaid subscribers by contribution in kind consisting of the conversion of an existing liquid and payable claim in favor of existing shareholders certain, and borne by the Company and cancellation of that debt.

*Evaluation - Report of the contribution in kind*

The contribution in kind has been evaluated and described in a report dated July 31<sup>st</sup>, 2014, prepared by "Grant Thornton Lux Audit S.A." having its registered office at 89A, Pafbruch L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 183.652), signed by Mr. Marco CLAUDE, auditor accredited companies, pursuant to Articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The conclusion of the report is as follows:

*"Conclusion:*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie»

*Third resolution:*

The general meeting resolves to amend Article 5, first paragraph, of the Articles of Association so as to reflect the foregoing resolutions as follows:

" **Art. 5. (1<sup>st</sup> paragraph).** The Company has an issued capital of twenty-one million seven hundred eighty-six thousand five hundred eighty euro (EUR 21,786,580.-), divided into two million one hundred seventy-eight thousand six hundred fifty-eight (2,178,658) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each."

*Fourth resolution:*

The general meeting gives full powers to the Board of Directors to make the modifications in the share register following the foregoing increase in capital.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-)

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ORIZAVA S.A. SPF», une société anonyme sous la forme d'une société de gestion de patrimoine familiale, ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mai 2013, (la «Société»), en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro,

immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 177.674.

L'assemblée générale est présidée par M. Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, qui nomme comme secrétaire Mme Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée générale nomme comme scrutatrice Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée générale dûment constitué, le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:



*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois millions trois cent soixante-et-onze mille quarante euros (3.371.040,-EUR) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions quatre cent quinze mille cinq cent quarante euros (18.415.540,-EUR) à un montant de vingt-et-un millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt euros (21.786.580,-EUR) par la création et l'émission de trois cent trente-sept mille cent quatre (337.104) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes de la Société (les «Nouvelles Actions»).

3. Souscription et libération des Nouvelles Actions.

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts afin de refléter les résolutions précédentes;

5. Divers.

II) Les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils possèdent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle liste de présence, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Pareillement, resterons annexée aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) La liste de présence révèle que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire. L'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée générale, les actionnaires renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendue accessible avant l'assemblée générale.

IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été adoptées à l'unanimité.

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions trois cent soixante-et-onze mille quarante euros (3.371.040,-EUR) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions quatre cent quinze mille cinq cent quarante euros (18.415.540,-EUR) à un montant de vingt-et-un millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt euros (21.786.580,-EUR) par la création et l'émission de trois cent trente-sept mille cent quatre (337.104) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes de la Société (les «Nouvelles Actions»).

*Deuxième résolution:*

*Souscription et libération*

Est alors intervenue Mme Virginie PIERRU, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires représentés, qui a déclaré souscrire au nom et pour le compte des actionnaires représentés, les trois cent trente-sept mille cent quatre (337.104) nouvelles actions au prorata des actions détenues par eux, comme suit:

- Cent soixante-huit mille cinq cent cinquante-deux (168.552) nouvelles actions par Mr Marco COLOMER BARRIGON, demeurant à Madrid (Espagne) rue Apolonio Morales 21, et

- Cent soixante-huit mille cinq cent cinquante-deux (168.552) nouvelles actions par Mr José Luis COLOMER BARRIGON, demeurant à Madrid, (Espagne), rue Apolonio Morales 21.

Les trois cent soixante-quatre mille cinq cents (364.500) actions nouvellement émises ont été libérées moyennant apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible existant au profit des actionnaires actuels et à charge de la Société et en annulation de cette même créance.

*Evaluation - rapport de l'apport en nature*

L'apport en nature a été évalué et décrit dans un rapport daté du 31 juillet 2014, dressé par «Grant Thornton Lux Audit S.A.» ayant son siège social au 89A, Pafebruch L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 183.652), signé par Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises agréé, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

*«Conclusion:*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les précédentes résolutions, comme suit:



" **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à vingt-et-un millions sept cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt euros (21.786.580,-EUR) représenté par deux millions cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante-huit (2.178.658) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour apporter les modifications dans le registre des actionnaires suite à l'augmentation de capital précitée.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille cent euros (3.100,-EUR).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte français prévaudra.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. LAC/2014/36781. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014141032/182.

(140159839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Systèmes Technologiques Industriels (STI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 39.640.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

1.4. De faillietverklaring dient te worden uitgesproken.

**2. De beslissing.** De rechtbank

2.1. verklaart Systemes Technologiques Industriels (STI) S.A. voornoemd in staat van faillissement;

2.2. benoemt tot rechter-commissaris het lid van deze rechtbank mr. M.M. Vanhommerig.

2.3. stelt aan tot curator mr. F.G.J.W.C. Gielen, advocaat te 6130 PA Sittard, Postbus 5015;

2.4. geeft last aan de curator tot het openen van aan gefailleerde gerichte brieven en telegrammen.

Dit vonnis is gewezen door mr. M.M. Vanhommerig en uitgesproken ter openbare terechtzitting van 19 november 2012 om 15.35 uur in tegenwoordigheid van de griffier.

1.4. Die Insolvenz soll demnach eröffnet werden.

**2. Die Entscheidung.** Das Landgericht

2.1. erklärt die Insolvenz über Systemes Technologiques Industriels (STI) S.A. als eröffnet;

2.2. ernennt als Untersuchungsrichter ein Mitglied dieses Landgerichts Frau Richterinnen M.M. Vanhommerig.

2.3. ernennt als Insolvenzverwalter mr. F.G.J.W.C. Gielen, Rechtsanwalt, ansässig in 6130 PA Sittard (NL), Postfach 5015;

2.4. verfügt, dass es dem Insolvenzverwalter gestattet ist, an den Antragsteller adressierte Briefe und Telegramme, zu öffnen.

Dieses Urteil ist von Frau Richterinnen mr. M.M. Vanhommerig ausgesprochen worden anlässlich der öffentlichen Anhörung vom 19. November 2012, um 15.35 Uhr, in Anwesenheit des gerichtlichen Protokollführers.

Unterschriften

Référence de publication: 2014141166/27.

(140159697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Soceurfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.537.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SOCEURFIN S.A., SPF», ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.537, constituée suivant acte notarié en date du 27 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 avril 1997, numéro 159 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 2 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juin 2014, numéro 1674.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour*

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 19 août 2014 s'est tenue l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui a nommé la Fiduciaire GLACIS S.à r.l. en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre Schill et au commissaire à la liquidation la Fiduciaire GLACIS S.à r.l..

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «SOCEURFIN S.A., SPF» a définitivement cessé d'exister.

Pour autant que de besoin, l'assemblée confirme que Monsieur Schill, en tant que liquidateur, reste chargé des derniers décomptes et paiements à faire après la clôture de la liquidation.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la Société Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DESTOQUAY, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2014. LAC / 2014 / 40757. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139912/67.

(140158295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**SSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BSF S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.736.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of September,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Blue Skye Financial Holdings S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 158.916, represented by Charles Muller, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 25 August 2014 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all the one hundred twenty-five (125) shares in issue in BSF S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 145.736, incorporated on 8 April 2009 by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-909 on 29 April 2009. The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

1) Change of the name of the Company into "SSF S.à r.l." and consequential amendment of the article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** The name of the company is "SSF S.à r.l."."

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolution:

*Sole resolution*

It is resolved to change the name of the Company into "SSF S.à r.l." and to consequentially amend the article 2 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

All the items of the agenda have been resolved upon.

*Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company have been estimated at about eight hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the same appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Blue Skye Financial Holdings S.à r.l. (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158.916, représentée par Charles Muller, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 25 août 2014 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des cent vingt-cinq (125) parts sociales émises dans BSF S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.736, constituée le 8 avril 2009 par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-909 du 29 avril 2009. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

1) Changement de dénomination de la Société en «SSF S.à r.l.» et modification en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est «SSF S.à r.l.» »

À la suite de quoi, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Il est décidé de changer la dénomination de la Société en «SSF S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ont été estimés à environ huit cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la même partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Lecture faite le mandataire du comparant a signé avec le notaire.

Signé: C. MULLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41233. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014140145/76.

(140159385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

**The Student Hotel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.637.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 188.739.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TSH Grafton S.à r.l., a société à responsabilité limitée established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 188693, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.-,

here represented by Claire Guilbert, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of The Student Hotel Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 188739, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 July 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association. The articles of association of the Company have not been amended.

The Sole Shareholder, represented as above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary, to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million six hundred twenty-five thousand euro (EUR 11,625,000) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to an amount of eleven million six hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 11,637,500) through the creation and issuance of eleven million six hundred thirty-seven thousand five hundred (11,637,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each (together, the “New Shares”).

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder TSH Grafton S.à r.l. declares to subscribe for the New Shares having an aggregate nominal value amounting to eleven million six hundred twenty-five thousand euro (EUR 11,625,000) and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to eleven million six hundred twenty-five thousand euro (EUR 11,625,000) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of eleven million six hundred twenty-five thousand euro (EUR 11,625,000) is at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

Consequently to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which will henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at EUR 11,637,500.- (eleven million six hundred thirty-seven thousand five hundred Euro) represented by 11,637,500 (eleven million six hundred thirty-seven thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize each manager of the Company to execute and deliver, under his sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the issue of and subscription for the New Shares in the share register of the Company.

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

TSH Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188693, ayant son siège social à 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

dûment représentée par Claire Guilbert, avocat, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de The Student Hotel Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188739 (la «Société»), constituée selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, daté du 11 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions six cents vingt-cinq mille euros (EUR 11.625.000), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de onze millions six cents trente-sept mille cinq cents euros (EUR 11.637.500), par l'émission de onze millions six cents vingt-cinq mille (11.625.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique TSH Grafton S.à r.l. déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de onze millions six cents vingt-cinq mille euros (EUR 11.625.000) et de les libérer entièrement par une contribution en numéraire s'élevant à onze millions six cents vingt-cinq mille euros (EUR 11.625.000), affecté au capital social de la Société.

La somme de onze millions six cents vingt-cinq mille euros (EUR 11.625.000) est à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui l'a expressément reconnu.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 11.637.500,- (onze millions six cents trente-sept mille cinq cents Euros) représenté par 11.637.500 (onze millions six cents trente-sept mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser chaque gérant de la Société à signer et à remettre, sous sa seule signature, au nom de la Société, tous les documents nécessaires ou utiles en rapport avec le dépôt et l'enregistrement requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg en ce qui concerne les résolutions ci-dessus et, en particulier, d'inscrire l'émission et la souscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.GUILBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/40907. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014139940/115.

(140158173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.



**SwitchBoard Concept (SBC), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Scheidhof.

R.C.S. Luxembourg B 189.934.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois d'août;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "S.C. INVESTMENTS HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63346,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Madame Nathalie PRIEUR, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et..

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SwitchBoard Concept (SBC)", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet, l'achat et la vente de matériel et d'éléments accessoires dans le domaine des installations électriques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

En outre la Société a pour objet l'installation, la maintenance et l'assemblage de matériel et d'éléments dans le domaine électrique, ainsi que toutes opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'entreprise générale d'électricité et la maintenance électrique.

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.



**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V. - Dispositions générales

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "S.C. INVESTMENTS HOLDING S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-5280 Sandweiler, Z.I. Scheidhof.
2. Monsieur Stéphane VETZEL, électricien, né à Woippy (France), le 26 décembre 1977, demeurant à F-57640 Argancy, 15, rue de Metz, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants légaux de la partie comparante, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, J. DIDERRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2014. LAC/2014/38654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139895/144.

(140158048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

---

### **Ares MSCF V (H) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.353.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014138758/11.

(140157503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.

---

**Alpinum Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.109.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Alpinum Investment S.A.", a Luxembourg "société anonyme", joint stock company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 33A avenue J.F. Kennedy, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg at section B number 188109, incorporated by deed established on the 19 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. The meeting is presided by Flora Gibert, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 250 (two hundred fifty) Class A shares and 250 (two hundred fifty) Class B shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 44,950,000.- (forty four million nine hundred and fifty thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) to USD 45,000,000.- (forty five million US Dollars) by contribution in cash without the issue of new shares but by increasing the par value of the shares.

2.-Subscription, payment.

3.- Amendment of the article 5.1 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of USD 44,950,000.- (forty four million nine hundred and fifty thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) to USD 45,000,000.- (forty five million US Dollars) by contribution in cash without the issue of new shares but by increasing the par value of the shares.

*Second resolution:*

The meeting, decides to admit to the subscription of the capital increase the sole Shareholder Alpinum SICAV -FIS

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon Alpinum SICAV-FIS, prenamed, represented by Ms Flora Gibert prenamed, by virtue of a proxy given privately which will remain attached herewith,

declared to subscribe to the capital increase, and to have it fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 44,950,000.- (forty four million nine hundred and fifty thousand US Dollars) as was certified to the undersigned notary.

The Sole shareholder decides to suppress the nominal value of the shares so that the capital will be set at USD 50,000,000.- represented by 250 A shares and 250 B shares with no nominal value.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article 5.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set USD 50,000,000.- (fifty million US Dollars) represented by 250 (two hundred and fifty) Class A shares (the "Class A Shares") and 250 (two hundred and fifty) Class B shares (the "Class B Shares"), each share being in registered form with no nominal value all fully paid up. "

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

Im Jahre zwei tausend und vierzehn, den vierten September

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "Alpinum Investment S.A.", R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 188109, mit Sitz zu Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen am 19 Juni 2014, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Flora Gibert Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Rachel Uhl, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber respektiv Aktieninhabervertreter, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

#### Tagesordnung

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von USD 44.950.000,- (vier und vierzig Millionen neun und fünfzig tausend US Dollars), so dass es von der aktuellen Höhe von USD 50.000,- (fünfzig tausend US Dollars) auf USD erhöhen 45.000.000,- (fünf und vierzig Millionen) durch Bareinlage ohne die Ausgabe neuer Aktien, sondern durch die Erhöhung der Nominalwert der Aktien.

2.- Zeichnung, Einzahlung.

3.- Änderung des Artikel 5.1 der Satzung, um solche Aktion.

Nachdem die vorstehende von der Generalversammlung genehmigt, die Sitzung statt einstimmig folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Unternehmenskapital um einen Betrag von USD 44,950,000.- (44.950.000 \$) zu erhöhen, um sie aus ihrer aktuellen Höhe von USD 50.000.- (\$ 50.000) auf USD erhöhen 45,000,000.- (\$ 45.000.000) durch Bareinlage ohne die Ausgabe neuer Aktien, sondern durch die Erhöhung der Nominalwert der Aktien.

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung, entscheidet sich für die Zeichnung des Kapitals zu erhöhen zugeben, die alleinige Gesellschafterin Alpinum SICAV- FIS

#### Intervention - Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin Alpinum SICAV-FIS, vorgenannt, von Frau Gibert vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht gegeben, die privat hier beigefügten bleiben wird vertreten,

erklärt, in die Hauptstadt zu zeichnen, und, um es vollständig durch Zahlung in bar bezahlt, so dass von nun an das Unternehmen an seinem freien und gesamten dis-Vorschlag den Betrag von USD 44,950,000.- (44 Millionen neunhundert \$ 50.000), wie es dem unterzeichneten Notar zertifiziert.

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Nominalwert der Anteile zu unterdrücken, so dass das Kapital bei USD 50,000,000.- von 250 A-Aktien und B Aktien 250 ohne Nennwert vertreten eingestellt werden.

*Dritter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel fünf, Absatz eins, der Satzung abzuändern um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.1.** Das Grundkapital der Gesellschaft ist USD 50,000,000.- (\$ 50.000.000) um 250 (zweihundertfünfzig) Aktien der Klasse A (die "Anteile der Klasse A") und 250 (zweihundertfünfzig) Aktien der Klasse B (vertreten eingestellt die "Klasse B Aktien"), wobei jeder Anteil in Form von Namens ohne Nennbetrag alle voll eingezahlt."

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf sieben tausend Euros abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, Aufgenommen zu Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41374. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014140632/123.

(140159713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**ChaoiSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.085.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014140699/11.

(140159631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Eaton Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 183.394.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of July,  
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Eaton Holding SRL, a limited liability company governed by the laws of Barbados, with its registered office at Whitepark House, White Park Road, 11000 Bridgetown, Barbados and registered with the Barbados Register of Commerce under number 508 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Philip Basler-Gretic, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 14, 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Eaton Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three hundred twenty-six million seven hundred twenty-two thousand six hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,600.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 489 of 22 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.394 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-) so as to raise it from its present amount of three hundred twenty-six million seven hundred twenty-two thousand six hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,600.-) to three hundred twenty-six million seven hundred twenty-two thousand seven hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,700.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of twenty-four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred dollars of the United States of America (USD 24,999,900.-) by its sole shareholder and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-) so as to raise it from its present amount of three hundred twenty-six million seven hundred twenty-two thousand six hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,600.-) to three hundred twenty-six million seven hundred twenty-two thousand seven hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,700.-).

### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, Eaton Services SRL, a company, with registered office at Whitepark House, White Park Road, Bridgetown, Barbados and registered with the Barbados Register of Commerce under number 508 (the "Subscriber"), represented as stated above.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-), with payment of a share premium in an amount of twenty-four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred dollars of the United States of America (USD 24,999,900.-) by and to fully pay in cash for this share.

The total amount of twenty-five million dollars of the United States of America (USD 25,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital is set at three hundred twenty-six million seven hundred twenty-two thousand seven hundred dollars of the United States of America (USD 326,722,700.-) divided into three million two hundred sixty-seven thousand two hundred twenty-seven (3,267,227) shares with a nominal value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-) each, all of which are fully paid up."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.



**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour de juillet,  
par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

Eaton Holding SRL, une limited liability company régie par les lois de la Barbade, ayant son siège social à Whitepark House, White Park Road, Bridgetown, Barbade, inscrite au Registre de commerce de la Barbade sous le numéro 508 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Philip Basler-Gretic, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Eaton Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois cent vingt-six millions sept cent vingt-deux mille six cents dollars américains (USD 326,722,600.-), dont le siège social est au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 489 du 22 février 2014 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.394 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent dollars américains (USD 100.-) pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt-six millions sept cent vingt-deux mille six cents dollars américains (USD 326,722,600.-) à trois cent vingt-six millions sept cent vingt-deux mille sept cents dollars américains (USD 326,722,700.-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 24,999,900.-) par son seul et unique associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dollars américains (USD 100.-) pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt-six millions sept cent vingt-deux mille six cents dollars américains (USD 326,722,600.-) à trois cent vingt-six millions sept cent vingt-deux mille sept cents euros (USD 326,722,700.-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, Eaton Holding SRL, une société ayant son siège social à Whitepark House, White Park Road, Bridgetown, Barbade, inscrite au Registre de commerce de la Barbade sous le numéro 508 (le «Souscripteur»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains (USD 24,999,900.-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant total de vingt-cinq millions de dollars américains (USD 25.000.000.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:



«Le capital social est fixé à trois cent vingt-six millions sept cent vingt-deux mille sept cents dollars américains (USD 326.722.700,-) divisé en trois millions deux cent soixante-sept mille deux cent vingt-sept (3.267.227) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2014. REM/2014/1610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140208/147.

(140159174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

**CVI Global Lux Oil and Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.065.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119271, duly represented by one of its A manager Ms Cécile GADISSEUR, professionally residing at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI Global Lux Oil and Gas S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132.065, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23<sup>rd</sup> August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27<sup>th</sup> October 2007, number 2440 (the "Company"). The Article of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 1<sup>st</sup> of June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10<sup>th</sup> of July 2010, number 1421.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred thousand US dollars (USD 2,700,000.-) in order to bring it from its present amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000.-) shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each to the amount of two million seven hundred twenty-five thousand US dollars (USD 2,725,000.-), by way of issuance of two million seven hundred (2,700,000.-) shares having a nominal value of one US dollar (USD 1) each, having the same rights as the actual shares.

*Subscription and Payment*

The two million seven hundred thousand (2,700,000) shares of the Company have been subscribed by CVI GVF (LUX) MASTER S.à. r.l., as aforementioned, paid up by a contribution in cash for an amount of two million seven hundred thousand US dollars (USD 2,700,000.-), entirely allocated to the share capital. All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of two million seven hundred thousand US dollars (USD 2,700,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million seven hundred twenty-five thousand US dollars (USD 2,725,000.-) represented by two million seven hundred twenty-five thousand (2,725,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand four hundred euro (EUR 3,400.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am einundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l, eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels -und Gesellschaftsregister unter Nummer B 119271, hier rechtmäßig vertreten durch einer ihrer Geschäftsführer der Kategorie A Frau Cécile GADISSEUR, mit Amtssitz in 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg.

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin ("die alleinige Gesellschafterin") der "CVI Global Lux Oil and Gas S.à r.l." einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 11-13, Boulevard de la Foire, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 132.065, gegründet am 23. August 2007 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger, veröffentlicht am 27. Oktober 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 2440 ("die Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars am 1. Juni 2010 veröffentlicht am 10. Juli 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 1421.

Die alleinige Gesellschafterin, Eigentümerin des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwei Millionen siebenhunderttausend US Dollar (USD 2.700.000,-) zu erhöhen, um so das gezeichnete Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von fünfundzwanzigtausend US Dollar (USD 25.000,-) auf zwei Millionen siebenhundertfünfundzwanzigtausend US Dollar (USD 2.725.000,-) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von zwei Millionen siebenhunderttausend (2.700.000,) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1,-) pro Anteil, welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bestehenden.

*Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile*

Die zwei Millionen siebenhunderttausend (2.700.000,-) Gesellschaftsanteile wurden von CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet. Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über eine Gesellschaftskapitalerhöhung von zwei Millionen siebenhunderttausend US Dollar (USD 2.700.000,-) wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 6 der Satzung wie folgt zu ändern:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen siebenhundertfünfundzwanzigtausend US Dollar (USD 2.725.000,-) aufgeteilt in zwei Millionen siebenhundertfünfundzwanzigtausend (2.725.000,-) Anteile mit einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

145081

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr dreitausendvierhundert Euro (3.400,- EUR).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf Englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Gasisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 août 2014. LAC/2014/40096. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140181/105.

(140159249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

**Quest Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FU2I Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-5884 Howald, 274-276, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 163.180.

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Frédéric UTZMANN, né à Paris (France), le 20 juin 1979, demeurant à F-75008 Paris, 10, rue de Marignan (France),

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "FU2I HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163180, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2545 du 20 octobre 2011,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113 du 13 janvier 2012;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale en "QUEST investissement S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "QUEST investissement S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'ajouter à l'objet social les points suivants:

"La Société pourra réaliser des investissements en capital-risque et également en capital développement sans limitation de géographie.

La Société peut en outre rendre des services de conseil aux dirigeants d'entreprises à forte croissance, principalement des secteurs énergie, environnement et services B2B.

Enfin, la Société peut en outre donner des conseils stratégiques, notamment en recherche d'investisseurs, en financement de la croissance et en acquisitions et cession."

### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### “ Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra, notamment, (i) fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise, (ii) acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts ici. La Société peut en outre rendre des services de conseil aux dirigeants d'entreprises à forte croissance, principalement des secteurs énergie, environnement et services B2B.

Enfin, la Société peut en outre donner des conseils stratégiques, notamment en recherche d'investisseurs, en financement de la croissance et en acquisitions et cession.

3.2 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus. Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.4 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

3.7 La Société peut réaliser des investissements en capital-risque et également en capital développement sans limitation de géographie.”

### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-5884 Howald, 274-276, route de Thionville, Résidence Agath, et de modifier subséquemment le point 2.1 de l'article 2 des Statuts comme suit:

“ 2.1. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.”

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. UTZMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. LAC/2014/36755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014140267/89.

(140159483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

**Alcove Europe Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.434.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Alcove Holdings Europe S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under number B 139814, representing the full amount of the corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units of Alcove Europe Two S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under number B 155434, (the “Company”),

duly represented by Ms. Jil ROESER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The afore-mentioned Alcove Holdings Europe S.à r.l. is the sole member (the “Sole Member”) of the Company, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on 9 September 2010, published in the official Gazette of the Grand-Duchy of Luxembourg (“Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”), N° 2261, dated 22 October 2010, which articles of association have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as Sole Member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Member resolves to amend article 4 paragraph 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, guarantee or security interest to the benefit or in favour of (i) companies in which it has a direct or indirect participating interest, (ii) companies being part of the same group of companies as the Company, (iii) the Company’s direct or indirect members and (iv) entities in which one or several direct or indirect members of the Company hold a direct or indirect participating interest.”

*Costs, evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,200.- (one thousand and two hundred euro).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party.

**Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achtzehnten August.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar, ansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Alcove Holdings Europe S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (“société à responsabilité limitée”) Luxemburger Rechts, mit Sitz in 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 139814, welche das gesamte Gesellschaftskapital von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) dargestellt durch zwölf tausend fünf hundert Gesellschaftanteile der Gesellschaft Alcove Europe Two S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (“société à responsabilité limitée”) Luxemburger Rechts, mit Sitz in 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg Großherzogtum Luxemburg eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 155434 (die „Gesellschaft“) repräsentiert,

ordnungsgemäß vertreten durch Frau Jil ROESER, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, kraft privatschriftlicher Vollmacht.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach „ne varietur“ Zeichnung durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde, um mit dieser gleichzeitig bei Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Die vorgenannte Alcove Holdings Europe S.à r.l. ist Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) der Gesellschaft, gegründet durch Urkunde von Maître Martine SCHAEFFER Notar mit Amtssitz in Luxemburg vom 9. September 2010, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg („Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“), Nr. 2261 vom 22. Oktober 2010, deren Satzung seit der Gründung der Gesellschaft nicht geändert wurde.

Die erschienene Partei, wie oben genannt vertreten, ersucht den unterzeichneten Notar in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafter der Gesellschaft, die folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

*Einzigster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt Artikel 4 Absatz 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern welcher fortan wie folgt lautet:

“Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Schuldverschreibungen, bevorzugte Kapitalzertifikate, Schuldscheine und Schuldanerkennungen, seien diese konvertierbar oder nicht konvertierbar, innerhalb der gesetzlich festgelegten Grenzen ausgeben. Die Gesellschaft kann (i) den Gesellschaften an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, (ii) Gesellschaften, die derselben Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören, (iii) ihren mittelbaren und unmittelbaren Gesellschaftern und (iv) Rechtspersonen in welchen ein oder mehrere direkte oder indirekte Gesellschafter der Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt sind jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss, Garantie oder Sicherheit zu ihrer Begünstigung oder zu ihren Gunsten gewähren.“

*Kosten, Bewertungen*

Die Kosten, Gebühren und anderen Auslagen die der Gesellschaft aus der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.200,- (eintausendzweihundert Euro) geschätzt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei..

Signé: J. Roeser et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 août 2014. LAC/2014/39197. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140628/94.

(140159924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Orion Immobilien Saiph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.986.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July,  
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Orion Master II Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million one hundred sixty-two thousand euro (EUR 1,162,000.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.499 (the “Shareholder”),

hereby represented by Mrs Rachel Blaise, legal advisor, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 22 July 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.



The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion Immobilien Saiph S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 8 March 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 June 2006 number 1067, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114986 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to appoint Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.514, as liquidator.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator, acting through its legal representatives, shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under her own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under her own responsibility grant for the duration as set by her to one or more proxy holders such part of her powers as she deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator, acting through its legal representatives, for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet,

par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Orion Master II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million cent soixante-deux mille euros (EUR 1.162.000.-), dont le siège social est au 11/13, boulevard



de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.499 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Rachel Blaise, conseillère juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion Immobilien Saiph S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1067 du 1<sup>er</sup> juin 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.986 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de nommer Orion Investment Partners Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122514, comme liquidateur.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur, agissant par l'intermédiaire de ses représentants légaux, disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, agissant par l'intermédiaire de ses représentants légaux, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Blaise, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 juillet 2014. REM/2014/1621. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140407/128.

(140159252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

### **Nore Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.901.

#### — STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the first day of August.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B182789, having its registered address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, represented by Ms Emer Finnan, acting in her capacity as A manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signing together with Mr Davy Toussaint, acting in his capacity as B manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

here represented by Mr Liridon ELSHANI, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on July 31<sup>st</sup> 2014.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Nore Acquisitions S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States dollar) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Shareholder:	Shares:
Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l . . . . .	<u>20,000</u> (twenty thousand)
Total: . . . . .	20,000 (twenty thousand)

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), is equivalent to the amount of fourteen thousand nine hundred forty-eight Euro and eighty cent (EUR 14,948.80).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

*As A manager:*

- Ryan Horstman, whose professional address is 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

*As B managers:*

- Davy Toussaint, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- David Catala, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. the registered office is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182789, avec siège social au 65, Bd Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, représentée par Madame Emer Finnan agissant en capacité de gérant A de Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., signant conjointement avec Monsieur Davy Toussaint, agissant en capacité de gérant B de Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l.,

ici représentée par Mr Liridon ELSHANI, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 juillet 2014;

Ladite procuration, après paraphe «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Nore Acquisitions S.à.r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.



**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Associé:	Parts sociales:
Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l . . . . .	20.000 (vingt mille)
Total: . . . . .	20.000 (vingt mille)

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

La somme de 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) correspond à la somme de quatorze mille neuf cent quarante-huit euros et quatre-vingt cent (EUR 14.948,80).

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois).

Sont nommés pour une durée indéterminée:

*En tant que gérant A:*

- Ryan Horstman, ayant son adresse professionnelle au 7 Village Circle, Suite 335, West, USA.

*En tant que gérants B:*

- Davy Toussaint, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- David Catala, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2014. LAC/2014/37260. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138437/397.

(140157184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

### **Nogal Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 189.887.

#### STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den einundzwanzigsten August.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxembourg).

Sind erschienen:

1) Leon UCITEL, Rentner, wohnhaft zu 39206 Tel-Aviv (Israël), 36, Jehuda Hanassi,

2) Amir BARNEA, Wirtschaftsprofessor, wohnhaft zu 39206 Tel-Aviv (Israël), 12, Rav Ashi St.,

3) Die Gesellschaft LAJAEA S.A. (B 182.316), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder:

Joseph LEVIN, Kaufmann, wohnhaft zu D-14193 Berlin (Deutschland), Trabener Str. 4, und

Ariel LEVIN, Kaufmann, wohnhaft zu D-14193 Berlin (Deutschland), Knaackstr. 80.

Die Komparenten sub 1), sub 2) und sub 3), vorgenannt, hier vertreten durch Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund drei Vollmachten unter Privatschrift vom 25. und 29. Juni 2014,

welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Nogal Holdings S.A." gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobilien- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt DREIUNDREISSIGTAUSEND EURO (33.000.- €), eingeteilt in DREIHUNDERTDREISSIG (330) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der mindestens aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Dienstag des Monats August jeden Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2014.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre

### Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Leon UCITEL, einhundertzehn Aktien . . . . .	110
2. Amir BARNEA, einhundertzehn Aktien . . . . .	110
3. LAJAEA S.A., einhundertzehn Aktien . . . . .	110
Total: Dreihundertdreissig Aktien . . . . .	330

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von DREIUNDDREISSIGTAUSEND EURO (33.000.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

### Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EINTAUSEND EURO (1.000,-€).

### Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienenene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

#### Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- 1) Leon UCITEL, Rentner, wohnhaft zu 39206 Tel-Aviv (Israel), 36, Jehuda Hanassi,
- 2) Amir BARNEA, Wirtschaftsprofessor, wohnhaft zu 39206 Tel-Aviv (Israel), 12, Rav Ashi St.,
- 3) Ariel LEVIN, Kaufmann, wohnhaft zu D-10435 Berlin (Deutschland), Knaackstr. 80.

#### Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- Ivonne GLÄTZER, Kaufmännische Angestellte, wohnhaft zu D-14473 Postdam (Deutschland), Küsselstr. 26.

#### Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2019 befindet.

#### Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

#### Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

### Follows the English translation:

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of August.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) Leon UCITEL, Rentner, residing in 39206 Tel-Aviv (Israël), 36, Jehuda Hanassi,
- 2) Amir BARNEA, Wirtschaftsprofessor, residing in 39206 Tel-Aviv (Israël), 12, Rav Ashi St.,
- 3) The company LAJAEA S.A. (B 182.316), with registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, here represented by two of their directors:

Joseph LEVIN, Kaufmann, residing in D-14193 Berlin (Germany), Trabener Str. 4, und

Ariel LEVIN, Kaufmann, residing in D-14193 Berlin (Germany), Knaackstr. 80.

The appearing parties sub 1), sub 2) and sub 3) are represented by Kai-Uwe BERG, Rechtsanwalt, with professional address in Luxembourg,

by virtue of three proxies given under private seal on the 25<sup>th</sup> and 29<sup>th</sup> of June 2014,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "Nogal Holdings S.A."

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at THIRTY-THREE THOUSAND EURO (33.000.- €) represented by THREE HUNDRED THIRTY (330) shares with a par value of HUNDRED EURO (100.- €) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.



**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the first Tuesday of the month of August at 14.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2015.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1. - Leon UCITEL, one hundred and ten shares . . . . .	110
2. - Amir BARNEA, one hundred and ten shares . . . . .	110
3.- LAJAEA S.A., one hundred and ten shares . . . . .	<u>110</u>
Total: Three hundred thirty shares . . . . .	330

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of THIRTY-THREE THOUSAND EURO (33.000.- €) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about ONE THOUSAND EURO (1.000,-€).

#### *Extraordinary General Meeting*

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

##### *First resolved*

The number of Directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

The following are appointed Directors:

- 1) Leon UCITEL, Rentner, residing in 39206 Tel-Aviv (Israël), 36, Jehuda Hanassi,
- 2) Amir BARNEA, Wirtschaftsprofessor, residing in 39206 Tel-Aviv (Israël), 12, Rav Ashi St.,
- 3) Ariel LEVIN, Kaufmann, residing in D-10435 Berlin (Germany), Knaackstr. 80.

##### *Second resolved*

Is elected as auditor:

- Ivonne GLÄTZER, Kaufmännische Angestellte, residing in D-14473 Postdam (Germany), Küsselstr. 26.

##### *Third resolved*

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2019.

##### *Fourth resolved*

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

*Fifth resolved*

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: BERG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 39405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 septembre 2014.

Référence de publication: 2014138436/253.

(140156843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

**e-shelter Zurich 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139343/10.

(140158534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

**Valéan Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 189.897.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

«Valéan» société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 11, Rue Beck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 168963, ici représentée par son gérant et associé unique, à savoir:

Monsieur François de la Caffinière, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 11, Rue Beck,

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes.

**Dénomination - Objet - Durée - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Valéan Immobilier S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.1.** La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et tant en nom propre que pour compte de tiers, de réaliser toutes opérations immobilières, se rattachant soit directement à des biens immobiliers, bâtis ou non, soit à des parts de sociétés immobilières ou à tout titre conférant des droits de propriété immobilière. Les opérations immobilières en question incluent notamment:

- l'achat, la vente, la location, l'échange, et de manière générale toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à l'activité d'une agence immobilière;

- la gérance, la gestion, l'administration, et de manière générale toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à l'activité d'une société syndic de copropriété / administrateur de biens; et

- la création, la transformation, la rénovation, l'acquisition, l'aliénation, la mise en valeur et la promotion et de manière générale toute opération se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation et à l'activité d'une société de promotion immobilière.

**Art. 4.2.** En outre, la Société pourra également donner tout conseil et prêter assistance, en toute matière se rattachant directement ou indirectement à ses activités. La Société pourra réaliser notamment des études, des travaux de calculs, des simulations, des consultations, et pourra donner tout avis sur toute question se rapportant directement ou indirectement à ses activités.

**Art. 4.3.** La Société pourra également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

**Art. 4.4.** La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. La société pourra se porter caution au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

**Art. 4.5.** La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

**Art. 4.6.** La société a encore pour objet la prestation de tous services d'administration à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

**Art. 4.7.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) par action. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Toutes les dispositions ayant trait à la cession d'actions à un acquéreur étranger au capital de la société sont définies par le pacte conclu entre actionnaires.

Il est convenu qu'au cas où un actionnaire viendrait à décéder, le pacte conclu entre actionnaires définit les modalités applicables à l'évaluation et à la transmission des parts appartenant à l'actionnaire défunt.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'assemblée générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B).

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration n'aura pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** Vis-à-vis de tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un des administrateurs pour tout engagement quelconque ne dépassant pas la somme de dix mille euros (EUR 10.000.-) et par la signature conjointe de deux administrateurs pour tout engagement au-delà de la somme de dix mille euros (EUR 10.000.-), ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.

Si l'assemblée générale a décidé de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), la société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un des administrateurs de catégorie A pour tout engagement quelconque ne dépassant pas la somme de dix mille euros (EUR 10.000.-); pour tout engagement quelconque dépassant la somme de dix mille euros (EUR 10.000.-), la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ème</sup>) au moins du capital social, sur indication par écrit de l'ordre du jour par ces derniers.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, sous observation du délai et des conditions prévus par la Loi.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire aux comptes sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société en conséquence de l'approbation de la scission.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant, la société à responsabilité limitée Valéan, préqualifiée, représenté tel qu'indiqué en début d'acte, déclare souscrire l'intégralité des 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 1.000,- Euros (mille Euros) chacune, et de les libérer à concurrence de 25% (vingt-cinq pourcent) par un versement en numéraire de 25.000,- € (vingt-cinq mille Euros), de sorte que cette somme de 25.000,- € (vingt-cinq mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à 1.300,- €.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 11, Rue Beck à L-1222 Luxembourg.

2. A. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs de catégorie A pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2020:

(i) Monsieur François de la Caffinière, indépendant, né le 24 janvier 1988 à Clamart (France), demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 11, Rue Beck,

(ii) Monsieur Jean-François Muller, indépendant, né le 12 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 11, Rue Beck, qui est également désigné président du conseil d'administration.

B. Est appelé aux fonctions d'Administrateur de catégorie B pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2020:

Monsieur Patrick Zeches, expert immobilier, né le 18 mai 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3271 Bettembourg, 102, route de Peppange.

3. Est nommée commissaire aux comptes pour un terme expirant après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020: la société à responsabilité limitée FLUX - Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.674.

#### *Autorisation de commerce*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.



145104

*Pouvoir*

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: de la Caffinière, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 août 2014. Relation: RED/2014/1743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 août 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014138600/256.

(140157150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2014.

---

**Prime Corvette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.

R.C.S. Luxembourg B 181.121.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunzehnten August

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Monika LEHMANN, Kauffrau, geboren am 10. August 1966 in Köln (Deutschland), wohnhaft in L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu..

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung " Prime Corvette S.à r.l.", mit Sitz in L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 181.121), gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch dem amtierenden Notar, am 1. Oktober 2013, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2987 vom 26. November 2013.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausend-vierhundert Euro (12.400,- EUR), aufgeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Anteile zu je einhundert Euro (100,- EUR).

- Dass die Komparentin erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Prime Corvette S.à r.l." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihr in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel elf (11) der Satzung wie folgt zu ergänzen:

" **Art. 11.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Im Falle wo das Eigentum der Anteile in Nackteigentum und Nutzniessung aufgeteilt sind, werden alle Stimmrechte dieser Anteile dem Nutzniesser zugeteilt."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Monika LEHMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 aout 2014. Relation GRE/2014/3410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014139180/37.

(140157437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2014.